



UN TERRITOIRE DISPARATE Une enrichissante diversité

Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) est disparate, s'étendant des espaces sur-urbanisés et hautement touristiques du Bassin d'Arcachon jusqu'aux villages de la Haute Lande.

La prévention d'une uniformisation des modes de vie et la conservation de cette enrichissante diversité sont des enjeux forts : il s'agit de conserver la variété et la complémentarité des paysages, des habitats, des savoir-faire, des architectures...

PRESSION FONCIERE Croissance démographique et urbaine

Le Parc Naturel Régional jouxte le Littoral, lequel subit une redoutable croissance démographique. Cette « course au Littoral » induit un surdéveloppement inconsidéré, une extension effrénée de l'urbanisation, cause majeure de dégradations et d'appauvrissement de l'Environnement.

Le développement de certaines structures, telles le Centre Laser-Plasma du Barp, entraînent également un accroissement soudain de la population.

L'afflux démographique aboutit à une saturation des espaces, des routes, du réseau d'eaux usées, de la gestion des déchets et de l'empreinte écologique que subit le PNR. Il menace Bordeaux et le Bassin d'Arcachon de se rejoindre dans une unique conurbation.

Il accroît la spéculation et la pression foncière. Il entraîne des pollutions de toutes sortes : pollution de l'air, de l'eau, des sols, pollution auditive, pollution lumineuse...

Ce développement débridé ne saurait être absorbé par le territoire du Parc Naturel ; il remet en question le caractère du PNR et, au-delà, la conservation de son label.

Il est donc nécessaire de réfléchir à cette problématique cruciale et de déterminer globalement, ainsi que commune par commune, des seuils de capacité d'accueil.

La sur-urbanisation repousse sans cesse la limite des espaces naturels. Elle est un élément puissamment destructeur d'Environnement; elle condamne les coupures d'urbanisation –derniers poumons verts, les corridors biologiques nécessaires à la circulation faunique. Elle rend ainsi exsangues les populations animales.

Le sur-développement urbain doit, sans délai, être régulé par le biais d'une politique volontariste de sauvegarde des territoires. Dans ce but, la logique impose d'ordonner les interventions :

- établir des diagnostics environnementaux complets;
- élaborer puis actualiser les grands documents d'urbanisme;
- conformer à ces données les Plans d'Aménagement et de Développement Durable, puis les Plans Locaux d'Urbanisme, en préservant les ultimes coupures d'urbanisation et en protégeant les espaces naturels remarquables jusqu'ici oubliés.

L'EXTENSION VERS L'OUEST Gujan-Mestras et La Teste de Buch

Le Bassin d'Arcachon répond aux critères géomorphologiques qui fondent l'identité du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Les communes riveraines subissent une pression incommensurable que les principes du PNR viendraient utilement réguler, afin d'en conserver l'identité originelle.

C'est dans cette optique que nous demandons l'extension du PNR vers l'Ouest, pour intégrer Gujan-Mestras et La Teste de Buch.

Un habitat plus respectueux de l'Environnement

Le Parc Naturel est le site idéal pour le développement d'un habitat biologique, faisant appel à des matériaux de construction et des isolants locaux. C'est une orientation volontariste que le PNR gagnera à initier.

De façon plus générale, l'habitat humain, pour être respectueux de l'Environnement se devra de:

- **préserver les espaces naturels** ;
- **substituer la densification à l'étalement urbain** ;
- dans les zones touristiques, **limiter le pourcentage de territoire dévolu aux résidences secondaires**, dont beaucoup ne sont fréquentées que quelques semaines par an ;
- proposer des solutions incitatives favorisant, ponctuellement, l'installation de résidences partagées.
- **intégrer systématiquement les notions de Haute Qualité Environnementale**, d'économies des énergies et des ressources, ainsi qu'un maintien maximal du patrimoine arboré.

La nécessité du logement social

Pour réduire les flux de migrations journalières et afin que les résidents permanents puissent accéder aux logements, il est indispensable d'initier un partenariat avec les propriétaires privés ou sociaux, intégrant **un pourcentage significatif de logements sociaux dans chaque opération foncière.**

Préserver les grands équilibres naturels

La flore et la faune sont étroitement dépendants de leur biotope ; le nécessaire maintien et l'utile restauration de la diversité biologique sont parmi les enjeux majeurs de la préservation des écosystèmes vis-à-vis de l'emprise humaine.

Les espaces naturels résiduels ont tous par urgente nécessité, quelles que soient leurs superficies, la fonction première de sauvegarder la richesse de la vie sauvage.

Le développement, qu'il soit urbain ou touristique, doit respecter les différents dispositifs de protection: EBC, Sites Inscrits, Sites Classés, Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), Natura 2000, Réserves Naturelles, et dans le futur, vraisemblablement la Convention Ramsar (protection des zones humides).

Les corridors biologiques, indispensables à la survie de la faune, sont les espaces par lesquels les populations animales se déplacent et accèdent aux ressources vitales. Leur sauvegarde, leur consolidation ou leur restauration doivent être assurées.

Souvent méprisés, ces impératifs de protection doivent être pris en compte à tous niveaux et, bien évidemment, dans les documents d'urbanisme.

Changement climatiques

Les bouleversements et risques liés aux changements climatiques sont divers et inquiétants : montée des eaux marines, tempêtes intensifiées, canicules, accentuation des sécheresses.....

Inévitablement, **le PNR devra mener, avec les scientifiques et les associations de protection de la Nature et de l'Environnement, une réflexion sur ces risques et leurs conséquences sur la gestion du Parc** (Forêt, biodiversité, vie des habitants...)

LA FLORE ET LA FAUNE L'urgence de restaurer la biodiversité

L'incontournable constat du recul de la biodiversité, au plan local et national, impose d'admettre que le développement n'a, jusqu'à présent, pas été réellement compatible avec la sauvegarde de l'Environnement.

C'est par l'examen de la croissance ou de l'érosion de la diversité biologique (flore et faune) que l'on peut juger des initiatives favorables ou non au milieu.

La biodiversité est ainsi appelée à devenir le « baromètre » permettant d'anticiper et mesurer l'impact des actions humaines.

La richesse naturelle doit faire l'objet d'une protection accentuée ; les espaces vitaux pour le maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique doivent être préservés.

De nombreuses pratiques affectent la biodiversité et nécessitent d'être régulées ou changées.

La restauration de la diversité du vivant devrait être au fondement d'une démarche d'amélioration continue des actions humaines.

Un écosystème riche et équilibré accueille nombre d'espèces animales qui s'entre-régulent.

La destruction systématique d'insectes perturbateurs aboutit à la perte d'une foule d'autres espèces et aboutit à un grave appauvrissement faunique. **La préférence pour la restauration des équilibres biologiques naturels doit être affirmée et concrètement favorisée.**

Censée favoriser la gestion du capital cynégétique, la destruction de certaines espèces prive la nature de prédateurs jouant un rôle majeur dans la santé des écosystèmes et le maintien de la biodiversité.

Les battues répétitives au gros gibier, sur les mêmes territoires, perturbent gravement le milieu et les populations animales. Ces pratiques doivent être régulées.

Le PNR doit se doter du label de **Parc de la conservation de la biodiversité** et mettre en oeuvre un plan d'action dans ce but.

Les territoires Natura 2000 doivent faire l'objet d'une politique volontariste de protection des habitats et des espèces ; une signalisation et une information orientées vers les riverains et le grand public est utile.

La présence d'une **Police de l'Environnement** assermentée et pouvant accomplir également des missions éducatives répondrait à certains problèmes.

LES RESSOURCES Le souci d'être économes

Le développement perpétuel induit une exploitation irraisonnée et toujours croissante du milieu et des ressources. Pourtant, ni l'un ni l'autre ne sont illimités.

Une réelle volonté politique globale est nécessaire, sur le PNR, pour amener le public, les entreprises, l'agriculture, etc. à économiser l'espace, l'eau, les énergies et à développer des énergies alternatives, renouvelables et non-perturbatrices des milieux.

Une ressource telle que la géothermie mérite d'être examinée et ce d'autant qu'elle implique une salubre densification de l'habitat. L'énergie solaire réclame également un très grand intérêt.

L'EAU VITALE Sauvegarder l'eau douce et de l'eau marine

L'eau disponible dans la nature –rivières, lacs, canaux, crastes, sources- est un lieu de vie, de reproduction et de protection pour toute la faune aquatique et semi-aquatique. Elle constitue le nécessaire abreuvoir de la faune terrestre.

Essentielle pour toute vie, l'eau est donc un facteur écologique majeur. Mais cette ressource décroît constamment, en quantité comme en qualité: les cycles de sécheresse, aggravés par le réchauffement climatique, s'accroissent, en durée comme en intensité. Nombre de points d'eau tarissent.

L'artificialisation des sols, par son impact négatif sur l'écoulement et la pollution des eaux pluviales, affecte aussi cette ressource.

La question de l'eau est prioritaire et impose la mise en œuvre d'urgentes démarches de sauvegarde:

- **économiser l'eau à tous niveaux** -eau potable, eau des puits de jardin ;
- **prendre soin des eaux pluviales**, de leur écoulement, de leur récupération ;
- **éviter l'artificialisation des berges** des plans d'eau, des canaux, des crastes et des sources; **préserver l'accès à l'eau pour la faune sauvage ;**
- **combattre les pollutions des eaux douces ;**
- **empêcher le comblement des cours d'eau, la destruction ou l'atterrissement des zones humides ;**
- **favoriser l'« effet oasis»** résultant de l'influence climatique et de l'évapotranspiration des zones boisées.

Le facteur écologique eau est crucial : il faut veiller de toutes les manières possibles à sa préservation.

Tous les écoulements polluants issus du bassin versant influent sur le devenir des eaux marines.

Des précautions portées aux eaux douces, dépend étroitement la qualité des eaux salines et des activités économiques s'y rapportant. Ainsi, il est urgent d'apporter une attention particulière aux terres agricoles, sylvicoles et aux jardins, pour réduire les pesticides ou nitrates qui s'en écoulent.

De même, tant pour les eaux douces que les eaux marines, **la récupération des produits dangereux et le contrôle des lixiviats issus des décharges** –officielles ou non- **doivent être parfaitement assurés.**

Les activités nautiques, particulièrement lorsqu'elles sont motorisées, génèrent inévitablement des pollutions : eaux noires, eaux grises, hydrocarbures, peintures antifouling, etc. Ces nuisances nécessitent d'être régulées.

L'utilisation de produits chimiques liés à l'agriculture intensive et risquant de polluer et saturer les nappes de surface, les milieux humides et les cours d'eau nuit durablement au milieu : **une charte de respect de l'Environnement doit être proposée aux agriculteurs installés sur le Parc naturel Régional.**

Le PNR doit être intervenir pour réguler les prélèvements d'eau des rivières à des fins d'irrigation des cultures intensives (maïsiculture). Un protocole doit être adopté pour faire régresser ces pratiques et favoriser des cultures moins exigeantes en eau.

Les frayères remarquables des cours d'eaux et des rivières du Parc Naturel Régional doivent être répertoriées, voire aménagées et multipliées.

Les espèces endémiques menacées (coquillages, poissons, mammifères...) doivent être soutenues.

Les stations d'épuration situées le long des cours d'eaux et des rivières du Parc doivent favoriser le lagunage.

Aucune eau souillée ou usée ne devrait être rejetée dans les cours d'eau et rivières du Parc.

PRESERVER LES ZONES HUMIDES

Les marais, lagunes, prés salés, sont des espaces naturels très riches, porteurs d'une flore et d'une faune spécifiques et rares: ils constituent de précieux sites de nidification et accueillent nombre d'espèces protégées et d'intérêt communautaire.

Ils jouent un rôle clef dans la régulation des eaux et la prévention du risque inondation.

Lorsque cela est utile, la lutte contre l'atterrissement des zones humides peut venir renforcer leur intérêt écologique.

Il est important de préserver ces espaces remarquables sur l'ensemble du Parc Naturel Régional.

L'ACCAPAREMENT DES TERRITOIRES Respecter la valeur intrinsèque des biotopes

Les territoires les plus sensibles, les plus remarquables au plan paysager, écologiquement les plus précieux sont les plus attractifs mais aussi les plus fragiles.

A l'heure actuelle, le public est admis, sans incitation particulière ni aménagement nuisible, sur la plupart des espaces naturels.

Mais l'insistance quasi-systématique sur les possibles « fonctions récréatives » associées aux divers biotopes, est éminemment inquiétante et va le plus souvent à l'encontre de la sauvegarde de leur intérêt floristique et faunique.

Cette « valorisation » se traduit presque invariablement par l'accaparement invasif, l'artificialisation des territoires, une nuisible sur-fréquentation des milieux, des comportements inappropriés et non-respectueux de la nature, un accroissement du risque incendie, des pollutions de toutes sortes et un dramatique recul de la flore et de la faune.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'appauvrissement biologique résultant de tels choix.

Le Parc Naturel Régional subit une pression croissante, accentuée par l'explosion du temps dédié aux loisirs ; les espaces naturels subissent douloureusement cet afflux.

Les écosystèmes ont une valeur intrinsèque et majeure: leur rôle en tant qu'habitats et réservoirs de diversité biologique. Ils doivent, à ce titre, être préservés des dégradations et perturbations participant à l'érosion de la vie naturelle.

Ils n'ont pas vocation à être inexorablement exploités au plan du tourisme-loisirs.

Génératrice de dégradations, perturbations, risque incendie, la pratique des sports motorisés au sein des espaces naturels doit être rejetée.

Si la « découverte de la nature » est possible et souhaitable, elle réclame souvent un accompagnement pédagogique.

LA SYLVICULTURE Jardiner la Forêt sans l'appauvrir

Les Forêts du PNR jouent un rôle essentiel au plan climatique, floristiques et fauniques.

La sylviculture pratiquée actuellement a attribué à la Forêt une fonction exclusivement productiviste, fondée sur des coupes rases et qui n'a cessé d'imposer la suppression du sous-bois, une très grande fragilisation des sols, ainsi qu'un important recul de la biodiversité.

D'autres pratiques pourraient, au contraire, être favorables à l'enrichissement des écosystèmes : des abattages de moindre surface, moins perturbateurs, ouvrant le milieu de façon sporadique.

Le maintien de zones de sous-bois, la conservation d'îlots de feuillus, de zones de sénescence comportant des arbres anciens, morts ou creux -extraordinaires réservoirs de nourriture et de sites de nidification-, sont assimilables à des actions de génie écologique.

Dans l'optique d'une gestion « bois-énergie », les prélèvements, organisés et modérés, sont à orienter vers une utilisation locale afin d'éviter l'extraction de nos ressources pour des profits extérieurs et non prioritaires.

Il est urgent que la sylviculture devienne compatible avec la préservation de la richesse des biotopes et que l'ensemble des Forêts du PNR connaissent des pratiques sylvicoles modérées et respectueuses des sites.

L'AGRICULTURE Sauvegarder une activité traditionnelle

Le Parc doit exercer son influence sur les acteurs de l'agriculture pour les conduire à s'orienter vers une polyculture moins intensive et plus adaptée au climat de la région et moins dépensière en eau.

La promotion d'une agriculture traditionnelle et de petites surfaces, la sauvegarde des espaces agricoles, des bocages, des jardins maraîchers, etc. doit être assurée pour développer des pratiques moins polluantes, moins perturbatrices et plus riche en biodiversité.

L'agriculture vivrière doit être favorisée ainsi que l'agriculture biologique et de proximité, à l'exemple des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

Produire et consommer localement est crucial pour conserver au PNR son identité originelle et la diversité de ses activités.

Des réserves foncières de terres agricoles doivent être garanties par les communes du Parc pour accueillir des créateurs de petites exploitations familiales (culture, élevage...)

INRASTRUCTURES ROUTIERES, TRANSPORTS Maîtrise routière et déplacements doux

Les infrastructures routières et autoroutières ont de lourdes conséquences sur les habitats naturels ; elles consomment énormément d'espace, disjoignent les territoires et aboutissent à l'enfermement des populations animales en empêchant l'indispensable brassage génétique.

Gravement polluantes, elles nuisent, ainsi, à la santé.

Alors que le pétrole est presque épuisé et que les exigences de réduction des gaz à effets de serre sont à leur paroxysme, le développement permanent des routes et autoroutes doit être maîtrisé.

Plutôt que de lancer d'ultimes et coûteux chantiers, au profit des seuls groupes de pression pétroliers et de transports routiers, il convient de déployer au plus tôt les solutions alternatives des transports en commun, du transport combiné et modes de transport doux.

De telles initiatives doivent, à tous niveaux, être mises en place.

Promouvoir les modes de transports doux, non polluants et silencieux, est essentiel pour la sauvegarde de l'Environnement du PNR.

Toutefois, la réalisation de réseaux pédestres et cyclables doit éviter d'empiéter sur les espaces naturels, lesquels sont sensibles, fragiles et déjà soumis à une pression touristique et à une perturbation excessives.

Il est préférable que ceux-ci longent les axes structurants pour permettre des déplacements efficaces et respectueux des écosystèmes.

LES DECHETS La révolution du recyclage

La gestion des déchets doit continuer de s'orienter vers une diminution à la source et un recyclage accru.

Dans cette optique, le rejet des sur-emballages et l'instauration de la redevance incitative avec pesée embarquée ne peuvent que s'imposer.

Tous les fermentescibles doivent être valorisés par le compostage ; tous les matériaux recyclables doivent être ainsi valorisés.

La systématisation des bonnes pratiques de recyclage doit être encouragée et mise en œuvre, par les particuliers, les collectivités, les commerces, les entreprises...

Le futur Centre de Stockage de Déchets Ultimes doit faire l'objet d'une concertation exemplaire.

Le brûlage des déchets chez les particuliers doit faire l'objet d'un contrôle renforcé.

LA TRADITION Un riche héritage

Dans divers domaines, sur l'ensemble du PNR, les pratiques traditionnelles ont fait preuve d'une économie de moyens porteuse de résultats. **Loin d'illustrer une reculade, la sauvegarde de l'identité locale, des connaissances et des aspects culturels doit permettre de conserver ou restaurer de bonnes pratiques, respectueuses de l'Environnement.**

De même, la langue traditionnelle et originelle du Pays, le gascon, est à prendre en compte. **Cette langue fait partie de l'identité locale ; sans elle, une part majeure de l'histoire, des traditions, des savoir-faire et de la transmission serait perdue.**

ECOLOGIE, ECONOMIE, SOLIDARITE Le développement durable

Après un développement ininterrompu depuis plusieurs siècles, il apparaît aujourd'hui nécessaire, non de continuer à penser en terme de développement systématique –qu'il soit « durable » ou non- mais d'envisager un ralentissement, voir une pause ou un recul dans certains domaines afin de léguer aux enfants à naître un territoire viable.

L'indispensable participation des associations et du public aux réflexions et actions de développement durable passerait utilement par une organisation participative fondée sur des séances d'information, groupes de travail, etc.

Il apparaît fondamental que tout projet (professionnel, touristique, etc.) sur le PNR comporte une étude d'impact complète dite « empreinte » et mesure ainsi le coût écologique des diverses activités humaines.

Il serait intéressant, sur le plan de la restauration de la biodiversité et dans l'esprit de l'Indice Planète Vivante (IPV), de mettre en place une évaluation locale et régulière fondée sur le suivi d'un certain nombre d'espèces représentatives, végétales et animales.

Quant aux démarches relatives aux économies d'énergie, de ressource, aux transports, il est possible de comptabiliser les surfaces construites selon les principes de Haute Qualité Environnementale, les surfaces de panneaux solaires, la décroissance des consommations d'eau et d'électricité, de déchets ramassés etc.

Les résultats de ces initiatives demandent d'être évalués et d'ouvrir sur de nouveaux objectifs mesurables, afin de développer et poursuivre une action d'amélioration éclairée et continue.